
Communiqué de presse



Paris, le 16 janvier 2023

Aujourd'hui, 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant, dont plus de 600.000 patients atteints d'une ALD.

Nous ne pouvons rester sans proposition pour les patients ne parvenant pas à trouver un médecin dans un délai raisonnable, à plus forte raison ceux qui n'ont pas de médecin traitant et sont porteurs d'une affection de longue durée.

Les projections démographiques des médecins montrent que la situation ne pourra que s'aggraver dans les années à venir, notamment du fait de l'allongement de la durée de la vie, conduisant de plus en plus de médecins à supporter une charge de travail et une pression inhumaines.

Des solutions peuvent contribuer à soulager un système de santé en tension, en faisant appel à des professionnels formés et responsables qui s'engageront à travailler en coopération étroite avec les médecins, au bénéfice de leurs patients.

Les soins de premier recours sont garantis par un ensemble de professionnels, par un ensemble d'instruments diagnostiques et thérapeutiques permettant la prise en charge des patients. Ils doivent être pensés comme un système global allant au-delà de la question du médecin traitant.

La prise en charge des patients doit être redéfinie pour prendre en compte l'ensemble des aspects indispensables à une prise en charge de qualité : médicaux, sociaux et familiaux. Les compétences doivent être redéfinies de manière concertée entre les différentes professions : médecins, infirmiers en pratique avancée, infirmiers diplômés d'état, kinésithérapeutes... Cette redistribution des compétences doit être consensuelle, et systématiquement sécurisée par une formation adaptée qui garantit une qualité uniforme dans la prise en charge des patients.

Cette garantie doit être apportée dans un cadre national, sur l'ensemble de nos territoires, pour garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous.

Nous sommes favorables aux transferts de compétence s'ils ne sont pas synonymes de baisse de la qualité des soins pour les patients, et si la formation initiale et continue est anticipée et co-construite entre les professionnels maîtrisant la compétence aujourd'hui et ceux qui la recevront demain.

La proposition de loi de la rapporteure Stéphanie Rist va dans ce sens parce qu'elle repose sur un triptyque essentiel et efficace : la responsabilité de chacun des acteurs du soin, la coordination entre eux, et la formation pour garantir l'efficacité de la prise en charge.

Manon Morel, Président de la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières

Olivia Fraigneau, Présidente de l'InterSyndicale Nationale des Internes

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers

Pascale Mathieu, Présidente de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes